



XXV^{ème} RALLYE MONTE CARLO HISTORIQUE
24 Janvier au 1^{er} Février 2023

Date : 11 Janvier 2023

Time : 12 h 13

Subject : COC COMMUNICATION N°1

Document No : 3.1

De / From : Directeur de Course / *The Clerk of the Course*

A / To : Tous les Concurrents / *All Competitors*
Nombre de page / *Number of pages* 1

Chers Concurrents, Dear Competitors,

Information sur la SR.1 : le panneau situé au Kilomètre (PK 3.xx) « Val de Chalvagne » ne représente pas une zone d'agglomération, vous devrez conserver votre moyenne imposée.

Information concerning the SR.1 : the sign located at kilometer (PK 3.xx) «Val de Chalvagne» does not represent a built-up area, you will have to keep your imposed average speed.

Information concernant la SR.4 «Le Moulinon – Saint Andéol de Vals » du dimanche 29 janvier : la traversée du lieu-dit « Le Bénéfice » situé au kilomètre (PK 35.xx) est limitée à une vitesse maximale de 30 km/h.

Information concerning the SR.4 "Le Moulinon - Saint Andéol de Vals" of Sunday, January 29 : the crossing of the place called "Le Bénéfice" located at kilometer (PK 35.xx) is limited to a maximum speed of 30 km/h.

Durant l'ensemble du Rallye des contrôles de vitesse seront effectués par GPS (Trippy) et renforcés sur le secteur 5 et 6 de l'étape Commune 1^{ère} partie.

During the whole Rally, speed controls will be carried out by GPS (Trippy) and reinforced on sector 5 and 6 of the Common Leg part 1.

Pour des raisons de sécurité, aucun stationnement de concurrents et / ou d'assistances, empiétant sur la chaussée, ne sera autorisé à proximité des Spéciales de Régularité ainsi que sur l'entièreté de l'itinéraire.

For safety reasons, no parking of competitors and / or services, overlapping the roadway, will be allowed in the proximity of the Regularity Special Stages as well as on the entire route.

Christophe ALLGEYER
Directeur de Course
Clerk of the Course